



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

### **Rentrée scolaire dans l'enseignement agricole : Annie Genevard présente ses priorités et annonce des mesures fortes pour former les futurs agriculteurs et professionnels du vivant de demain**

Aujourd'hui, plus de 200 000 élèves, étudiants et apprentis effectuent leur rentrée scolaire dans l'enseignement agricole. A cette occasion, la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est rendue au lycée agricole de Poitiers-Venours et à la MFR de Chauvigny pour remercier les jeunes et les équipes pédagogiques pour leur implication au service de l'avenir de l'agriculture française.

#### **L'enseignement agricole : l'école de la réussite**

- ✓ L'enseignement agricole n'a jamais autant compté d'apprenants, grâce une forte dynamique d'attractivité : +7 % d'élèves et d'apprentis en cinq ans ;
- ✓ Des formations de la 4<sup>ème</sup> au diplôme ingénieur préparant à plus de 200 métiers du vivant ;
- ✓ Des taux d'emploi en moyenne supérieurs de 5 points à ceux de l'éducation nationale ;
- ✓ Des taux de réussite aux examens particulièrement élevés (plus de 88%) et supérieurs à ceux de l'année passée.

La ministre Annie Genevard a présenté **ses priorités pour former les futures générations de professionnels aux métiers de demain** :

- ✓ Priorité 1 : attirer davantage dans les formations agricoles pour renouveler les générations.
- ✓ Priorité 2 : former aux compétences d'avenir et aux métiers de demain.
- ✓ Priorité 3 : former aux transitions climatique et environnementale.
- ✓ Priorité 4 : amener encore plus de femmes vers le métier de cheffe d'exploitation agricole.

Elle annonce pour cette nouvelle rentrée scolaire **5 mesures** de mise en œuvre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture :

- **Préfiguration d'un nouveau diplôme de niveau bac +3**, le bachelor agro, qui doit devenir le diplôme de référence en agronomie pour former aux métiers de demain ;
- **Développement du « mentorat de classes »** : des entreprises accompagnent des élèves de l'enseignement agricole dans la construction de leur parcours professionnel ;
- Mise en place du **dispositif « experts associés »**, permettant à des experts dans les domaines de l'agronomie et de la zootechnie d'apporter leur appui aux apprenants et professeurs pour **monter en compétences sur les transitions climatique et environnementale** ;
- Renforcement de la **lutte contre les violences et les discriminations** ;
- Présentation à l'automne d'un **plan d'action national pour favoriser la place des femmes dans l'agriculture**.

**ZOOM sur : 15 millions d'euros pour les quatre nouveaux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir"**

Ce dispositif de France 2030 vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions en matière de formation et d'attractivité, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir.

Depuis le lancement, 19 dispositifs de formation ont déjà été lancés, auxquels viennent s'ajouter ces quatre nouveaux projets. Ils visent à adapter et renforcer encore l'offre de formation sur le territoire :

- A Mayotte, le projet MAY-AMI CMA 2024-28 ALI accompagnera les établissements de la région dans les évolutions des formations de la filière alimentation et pêche ;
- Le projet NECTAR, porté par l'Agrocampus 47 vise à renforcer et valoriser la filière Fruits et Légumes en réponse aux défis de production durable, de recrutement et de dépendance aux importations ;
- Le projet FACT de l'EPL Toulouse Auzeville a pour objectif d'outiller les acteurs du secteur agricole avec les compétences indispensables pour accélérer et amplifier les transitions ;
- Le projet AgriTransitions 2030, porté par AgroParisTech, se fixe pour ambition de mieux former les techniciens et cadres du secteur agricole aux besoins de demain, en particulier aux transitions, énergétique et numérique.

Au total, les deux saisons de l'AMI CMA auront permis de financer 23 dispositifs de formation pour un montant de 103 M€. Ces investissements viennent renforcer le rôle moteur de l'enseignement agricole en matière de renouvellement des générations et des compétences au service de la souveraineté et des transitions.

*« Cette rentrée scolaire ouvre une nouvelle phase pour l'enseignement agricole : celle de la concrétisation, dans les établissements, des mesures de la loi d'orientation agricole. Des formations encore plus ancrées sur les besoins des professionnels, un enseignement encore plus innovant au service des transitions, et des mesures d'attractivité des métiers du vivant au service du renouvellement des générations. L'enseignement agricole est et restera l'école de la réussite, grâce à l'implication sans faille de ses apprenants et de ses personnels. »* **Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

## **Contacts presse**

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv